

CHARTRE INFORMATIQUE

LDM du HAUT FOREZ VERRIERES-EN-FOREZ

PREAMBULE

La présente charte informatique a pour but de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des moyens informatiques du Lycée Des Métiers du Haut Forez et d'assurer le développement de l'utilisation de l'informatique dans le respect des lois et des règlements.

Elle s'applique à tous les utilisateurs de ces moyens (élèves, enseignants, agents,...) et vise à définir leurs droits et devoirs.

Elle s'applique à toutes les ressources informatiques mises à disposition par le Lycée Des Métiers du Haut Forez.

L'accès à ces ressources informatiques et leur utilisation est soumis à l'acceptation et donc à la signature de cette présente « charte informatique ».

DROITS ET USAGES DE L'INFORMATIQUE AU LYCEE

1. RESPECT DE LA LOI

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumis au respect de la loi. Son non-respect est passible de sanctions pénales (amende ou emprisonnement), sans préjudice des dommages et intérêts éventuels, de même que pour les agents de l'Etat, de sanctions disciplinaires.

Sont interdits et sanctionnés par la loi :

- l'atteinte à la vie d'autrui, diffamation, injure, délation...
- le non-respect des êtres humains : discrimination sexuelle, haine raciale, atteinte à la vie privée
- le non-respect du droit à l'image : diffusion de photos, films, vidéos numériques, production de blogs diffamatoires sur le lycée
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : reproduction de documents écrits, photos, musique, logiciels...

2. REGLES GENERALES CONCERNANT L'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Le matériel informatique est fragile, il faut donc le manipuler avec précaution et en respectant des procédures.

Par exemple :

- « fermer » correctement les logiciels que l'on utilise.
- ne pas effacer des fichiers en dehors de ceux qui se trouvent dans son répertoire personnel.
- signaler tout problème rencontré .
- ne pas débrancher de périphériques sans autorisation.

3. CONDITIONS D'ACCES AU RESEAU PEDAGOGIQUE DU LYCEE

Pour se connecter chaque utilisateur obtient un compte informatique (un nom d'utilisateur et un mot de passe).

Les comptes sont nominatifs et personnels.

A la fin de l'activité, l'utilisateur devra fermer sa session en se déconnectant de son répertoire personnel.

3.1 REPERTOIRE PERSONNEL

Chaque utilisateur dispose d'un répertoire personnel pour la sauvegarde de son travail :

- il ne devra communiquer son login et son mot de passe sous aucun prétexte
- il est **responsable** de ce qui se trouve dans **son répertoire** et de ce qui se fait **sous son nom** de connexion.
- le répertoire personnel ne sert qu'à conserver des fichiers utiles pour son travail.
- aucun programme exécutable ne doit être copié dans le répertoire personnel.

3.2 UTILISATION DES IMPRIMANTES

L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant ou d'une personne responsable du CDI. Il est recommandé de ne pas imprimer directement une page « web » mais de récupérer par un copier / coller dans un document traitement de texte les informations importantes et de faire l'impression à partir du traitement de texte. Elle doit toujours être précédée d'un aperçu avant impression pour éviter les tirages inutiles.

4. REGLES PARTICULIERES LIEES A L'UTILISATION DE L'INTERNET

4.1 L'ACCES A L'INTERNET EST UN PRIVILEGE ET NON UN DROIT

Il se fait en présence et sous la responsabilité et le contrôle d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans la cadre d'activités pédagogiques et ensuite dans le cadre d'une documentation personnelle.

L'utilisateur s'engage à ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée ou qui a été fixée par l'enseignant, à ne visionner ou diffuser aucun document à caractère raciste, xénophobe ou pornographique.

Il s'engage également à fermer un site Internet et à quitter le poste informatique qu'il occupe lorsque cela lui sera demandé par un responsable quel qu'en soit le motif.

Les adresses de sites Internet consultés peuvent être enregistrées et analysées à tout moment par les administrateurs ou tout autre membre habilité.

4.2 MESSAGERIES

L'accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique.

Il est interdit d'utiliser les « chats » lorsqu'ils n'entrent pas dans un cadre pédagogique.

4.3 RECUPERATION DE DONNEES ET TELECHARGEMENT DE LOGICIELS

L'installation ou la reproduction d'une œuvre suppose l'autorisation du titulaire des droits d'auteurs.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, il est interdit de télécharger des logiciels sur Internet.

Je m'engage à respecter les dispositions de la charte informatique du Lycée Des Métiers du Haut Forez.

Vu et pris connaissance le.....

L'utilisateur,

Nom :

**Signature du ou des
responsables légaux
(pour les élèves mineurs) :**

Prénom :

Classe :

Signature :

(autorisation à rendre à l'inscription)